

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220127-005

du 27 janvier 2022

n°005

page 1/5

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (9) : Thomas BAUDIN donne pouvoir à Mme MARECOT
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Mme RABUSSIÉ
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à M. ABELIN,
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Mme AZIHARI
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Mme LAVRARD
Isabelle DUCHER donne pouvoir à M. ERGUL
Flavy FRUCHON donne pouvoir à M. ERGUL
Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO donne pouvoir à Mme MERY
Marion LATUS donne pouvoir à M. DE MICHIEL

EXCUSES (3) : Séverine BART, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN

Nom du secrétaire de séance : Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières - Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement.

Par délibération N°19 du 8 novembre 2018, le conseil municipal a créé une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP-CP) pour la réalisation des opérations contractualisées au titre de la convention de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières.

Par délibération du 7 novembre 2019, le conseil municipal a autorisé la première modification de cet AP-CP

Par délibération du 4 février 2021, le conseil municipal a autorisé une nouvelle modification de cet APCP

La convention relative à l'opération de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières est pilotée par Grand Châtellerault, tandis que la ville, Habitat de la Vienne et la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais en sont les opérateurs.

Cette convention est contractualisée avec l'État, l'ANRU, Action-Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département de la Vienne, et les trois maîtres d'ouvrage. Elle a été signée le 11 juin 2018.

Elle vise plusieurs objectifs :

- la transformation des quartiers prioritaires pour une entrée sud de la ville-centre rénovée, et connectée aux autres quartiers,*
- le renforcement de l'attractivité du Lac,*
- l'ouverture des Renardières sur les pôles d'attractivité environnementaux et historiques, avec comme axe fort la Vienne,*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220127-005****du 27 janvier 2022****n°005****page 2/5**

- le renforcement du rôle intégrateur et de mixité des équipements socio-éducatifs.

Des opérations ont été réalisées dès la signature de la convention de rénovation urbaine, notamment la création d'une aire intergénérationnelle aux Renardières, tandis que la restructuration de l'ALSH du Lac s'est achevée durant l'été 2021. D'autres opérations sont actuellement en cours : aménagement de la voie des Sittelles dans le quartier de Beauregard, l'aménagement de la desserte des équipements du Lac. Les opérations à venir, à partir de 2022, sont les suivantes : la création d'un secteur jeunes aux Renardières, la réhabilitation de l'école Léo Lagrange et enfin la restructuration de l'ensemble des voiries du quartier des Renardières.

Aujourd'hui, il convient de modifier l'AP-CP en raison :

1) Du montant inférieur des dépenses réalisées concernant la restructuration de l'ALSH et le redéploiement de ces crédits vers des opérations nécessaires, telles que :

- les aménagements de la desserte des équipements du Lac
- la réalisation d'aménagements doux dans les quartiers du Lac et des Renardières pour l'amélioration du cadre de vie

2) Du montant inférieur des dépenses effectuées en 2021 concernant les opérations : aménagement de la desserte des équipements du Lac et création d'une voie aux Sittelles, dont les phases 1 ont été réalisées en 2021 et seront finalisées en 2022.

3) De l'étalement des crédits concernant la création d'un secteur jeunes dans le quartier des Renardières sur 2022 et 2023.

4) Du report des crédits non consommés en 2021 concernant l'opération de réhabilitation de l'école Léo Lagrange à l'année 2022.

Les opérations à venir de la ville de Châtellerault concernent donc :

- la création d'un secteur jeunes dans le quartier des Renardières
- la réhabilitation du pôle scolaire Léo Lagrange
- l'aménagement des voies conservées aux Renardières
- l'aménagement de la desserte des équipements dans le quartier du Lac
- la création d'une voie aux Renardières
- la création d'une voie aux Sittelles
- la réalisation d'aménagements doux

L'ensemble représente un montant total de travaux de 4 795 000 TTC avec des subventions accordées de l'ANRU à hauteur de 793 589 €, du conseil départemental de la Vienne à hauteur de 480 520 € (au titre du contrat de territoire 2017- 2021), de Grand-Châtellerault à hauteur de 170 000 €, de la CAF à hauteur de 100 000 €, et enfin de l'État dans le cadre du DSIL à hauteur de 200 000 €.

Devant la nécessité de réaliser ces travaux par tranche, le planning de travaux a été établi en 6 phases.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220127-005****du 27 janvier 2022****n°005****page 3/5**

Il convient donc de modifier l'autorisation de programme délibérée le 4 février 2021 et de voter les crédits de paiement correspondants, sur les six exercices budgétaires concernés, pour un montant total de 4 795 000 €, comme suit :

Imputation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses TTC							
Création d'un ALSH enfance	22 136 €	1 015 682 €	42 000 €				1 080 000 €
Création d'un secteur jeunes			150 000 €	75 000 €			225 000 €
Réhabilitation du groupe scolaire Léo Lagrange	132 136 €		250 000 €	915 000 €	702 864 €		2 000 000
Aménagement voies conservées aux Renardières			200 000 €	450 000 €	120 000 €	200 000 €	970 000
Aménagement de la desserte des équipements au Lac		19 021 €	200 000 €	20 979 €			240 000
Création d'une voie aux Renardières				100 000 €			100 000 €
Création d'une voie aux Sittelles (accompagnement H86)		33 494	66 506 €				100 000 €
Aménagement doux Renardières / appui projets GUP			40 000 €	40 000 €			80 000 €
TOTAL	154 272 €	1 068 197 €	948 506 €	1 600 979 €	822 864 €	200 000 €	4 795 000 €

Recettes estimatives :

Imputation		2021	2022	2023	2024	2025	Total
ANRU		60 000 €	199 902 €	199 709 €	145 780 €	100 908 €	706 299 €
Conseil Départemental	69 000 €	100 000 €	126 440 €	96 770 €	43 793 €	44 517 €	480 520 €
CAF		100 000 €					100 000 €
Conseil Régional							
DSIL		150 000 €	50 000 €				200 000 €
EPCI		150 000 €	20 000 €				170 000 €
Autofinancement	85 272 €	508 197 €	552 164 €	1 304 500 €	633 291 €	54 575 €	3 137 999 €
TOTAL	154 272	1 068 197 €	948 506 €	1 600 979 €	822 864 €	200 000 €	4 795 000 €

* * * * *

VU l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220127-005

du 27 janvier 2022

n°005

page 4/5

VU l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le maire à signer les marchés avant l'engagement de la procédure, sur délégation du conseil municipal sur la base de la définition de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU la délibération du conseil municipal n° 3 du 5 avril 2018 approuvant et autorisant la signature de la convention de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières de Châtellerault,

VU la délibération du conseil municipal n°026 du 19 novembre 2019 approuvant la modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement du projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières.

VU la délibération du conseil municipal n°014 du 4 février 2021 approuvant la modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement du projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières.

CONSIDERANT la signature de l'opération de renouvellement urbain des quartiers du Lac et des Renardières en date du 11 juin 2018,

CONSIDERANT la signature de l'avenant 1 à l'opération de renouvellement urbain des quartiers du Lac et des Renardières en date du 25 novembre 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaliser les différentes opérations présentées en préambule et détaillées dans la convention de rénovation urbaine signées avec l'ANRU en date du 11 juin 2018,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier l'autorisation de programme et de voter les crédits de paiement suivants sur le plan de financement et le calendrier prévus ci-après :

Imputation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses TTC							
Création d'un ALSH enfance	22 136 €	1 015 682 €	42 000 €				1 080 000 €
Création d'un secteur jeunes			150 000 €	75 000 €			225 000 €
Réhabilitation du groupe scolaire Léo Lagrange	132 136 €		250 000 €	915 000 €	702 864 €		2 000 000
Aménagement voies conservées aux Renardières			200 000 €	450 000 €	120 000 €	200 000 €	970 000
Aménagement de la desserte des équipements au Lac		19 021 €	200 000 €	20 979 €			240 000
Création d'une voie aux Renardières				100 000 €			100 000 €
Création d'une voie aux Sitelles (accompagnement H86)		33 494	66 506 €				100 000 €
Aménagement doux Renardières / appui projets GUP			40 000 €	40 000 €			80 000 €
TOTAL	154 272 €	1 068 197 €	948 506 €	1 600 979 €	822 864 €	200 000 €	4 795 000 €

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-218600666-20220127-CM_20220127_005-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220127-005

du 27 janvier 2022

n°005

page 5/5

Les dépenses et les recettes seront imputées à l'opération 125 au service gestionnaire 4600 et aux articles budgétaires concernés.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation

L'adjointe à la directrice des affaires institutionnelles et juridiques

Patricia BULAN



